



LE COLLÈGE FRANÇAIS
ANNEXE SECONDAIRE MONTRÉAL

Chers parents,

En cette veille de rentrée scolaire un peu spéciale, nous sommes tous activement au travail pour le bien-être et la sécurité de nos élèves. En attendant les directives finales du ministère de l'Éducation, nous voulons vous mettre au courant de certaines de nos procédures.

Rappel de l'horaire pour la rentrée progressive des élèves

	Lundi 24 août
Secondaire 1	8h30 au pavillon central
	Mardi 25 août
Secondaire 2	9h au pavillon central
Secondaire 3	10h30 au pavillon central
Secondaire 4	12h au pavillon central
Secondaire 5	9h au pavillon Montaigne

Arrivée des élèves

Avant d'entrer dans le Collège, les élèves devront porter un couvre-visage. Ils devront également avoir avec eux tout leur matériel scolaire et leur cadenas (l'agenda sera remis en classe). Votre enfant pourra apporter les documents à remettre (paiements) lors de sa première journée d'école.

Les élèves devront se laver les mains à la station de désinfection.

Aucun parent ne sera admis dans l'école. Les surveillants et les enseignants seront présents pour aider les élèves à transporter les effets scolaires.

La rentrée se fera en uniforme. Nous sommes, toutefois, conscients que certaines livraisons d'uniformes ont du retard, nous serons donc tolérants à ce sujet. Chaque élève devra avoir en sa possession une bouteille d'eau bien identifiée et, dans la mesure du possible, une petite bouteille de désinfectant à mains.

Voici un résumé des principales règles à respecter :

Distanciation

- Respect des règles de distanciation physique en vigueur.
- Aucune distanciation sociale ne sera requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-foyer stable.
- Une distance de 1 mètre devra être respectée entre les élèves de groupes-foyers différents.
- Une distance de 2 mètres devra être respectée entre les élèves et le personnel scolaire.

Déplacement

- Le port du couvre-visage sera obligatoire pour les élèves lors des déplacements hors des salles de classe, lorsqu'ils se trouveront dans les aires communes et en présence d'élèves n'appartenant pas à leur groupe-foyer.

Bibliothèque

















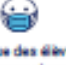
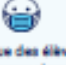




















- La bibliothèque sera accessible le matin à compter de 8h, le midi et après les cours.
- Un nombre restreint d'élèves sera admis.

Salle de classe

- Le port du masque ne sera pas obligatoire entre les élèves d'un même foyer.
- Les élèves resteront dans leur local et les enseignants se déplaceront pour donner leurs cours. Pour l'instant, les cours d'éducation physique, les cours d'arts et les laboratoires auront lieu avec des aménagements sécuritaires.
- Une distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel devra être respectée en tout temps.
- En classe, le couvre-visage ne sera pas obligatoire pour les enseignants si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.

Cafétéria

- Aucune distanciation sociale n'est requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-foyer stable.
 - Une distance de 1 mètre devra être respectée entre les élèves de groupes-foyers différents.
 - Lorsque l'élève consomme de la nourriture, il pourra retirer son couvre-visage.
 - Les élèves ne pourront pas utiliser le four à micro-ondes.
-

	Élèves du primaire Préscolaire, 1 ^{re} à la 4 ^e année ¹	5 ^e et 6 ^e années	Élèves du secondaire	Élèves FP et FGA	Personnel scolaire ²	Visiteurs	
 Salle de classe				 Lorsqu'assis à 1,5 m de distance des autres élèves.	 Si distanciation de 2 m maintenue avec les élèves.		
 Cafétéria et cafés étudiants		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.				
 Lieu sportif • Palestre • Gymnase • Piscine		 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.	 Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents.				
 Salle de spectacle et auditorium Lorsque bien installé à sa place comme spectateur		 Lorsqu'assis à une distance de 1,5 m des autres spectateurs ⁴ .					
 Autres aires communes • Hall d'entrée • Corridors • Ascenseurs • Déplacements dans l'école							
 Transport scolaire et transport en commun							

1 Port du couvre-visage non obligatoire pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année, mais recommandé, dans le transport scolaire et dans les lieux communs de l'école.

2 Le gouvernement fournit des masques pour les employés des réseaux. L'approvisionnement se fera localement par les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés. Le personnel scolaire est soumis aux règles applicables en matière de santé et sécurité du travail. À noter que les enseignants du préscolaire (maternelle 4 et 5 ans) n'ont pas de distanciation à respecter avec leurs élèves. Par contre, ils doivent porter obligatoirement un équipement de protection individuelle.

3 Les enseignants d'éducation physique à la santé ne sont pas tenus de porter le couvre-visage lorsqu'ils enseignent dans les installations sportives de l'école et qu'une distanciation de 2 m est respectée avec les élèves.

4 Le couvre-visage n'est pas requis si la distance de 1,5 m est respectée ou s'il s'agit d'occupants d'une même résidence ou s'il s'agit d'une personne qui lui fournit un service ou un soutien.

Le port du couvre-visage s'ajoute aux autres mesures sanitaires.
Tous les élèves visés par l'obligation du port du couvre-visage doivent fournir le leur.



Marche à suivre en cas de COVID-19 en milieu scolaire

1 Si un élève présente des symptômes¹ en classe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'élève en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, etc.).
- La pièce est ventilée, nettoyée et désinfectée après le départ de l'élève.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert à l'élève.

2 Si un élève présente des symptômes¹ à la maison :

- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises.
- L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.

3 Si un élève obtient un résultat positif à un test de COVID-19 :

- Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire lorsqu'un cas de COVID-19 sera diagnostiqué dans l'école.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives de santé publique qui lui seront transmises. L'enfant malade doit s'isoler à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

4 S'il y a plusieurs cas de COVID dans une même classe ou si l'écllosion concerne plusieurs classes :

- Les responsables régionaux de la santé publique donnent des consignes détaillées à l'école qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel de l'école.
- En collaboration avec la direction de l'école, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations s'il est nécessaire de fermer une classe ou une école, en fonction de la situation.
- Avec l'aide de la direction, des enseignants et du personnel de l'école, de l'élève concerné ou de ses parents, la direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus à l'école.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.
- Un soutien pédagogique à distance est offert aux élèves.

* Un rehaussement des mesures d'intervention (fermeture d'une classe, fermeture d'une école, etc.) est possible après analyse par les autorités de santé publique du niveau de transmission du virus dans le milieu et en fonction des indicateurs épidémiologiques propres au milieu ou à la région.

1 Les symptômes à surveiller sont : fièvre, toux, difficulté à respirer, mal de gorge, perte de goût et d'odorat, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées, vomissements, diarrhée. Ces symptômes d'allure grippale peuvent s'apparenter à ceux de la COVID-19, mais ne signifient pas une infection à celle-ci. Il est donc important de demeurer vigilant et de consulter [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus) ou de contacter le 1 877 644-4545 pour plus d'information.

Présence obligatoire

- Pour la rentrée scolaire 2020-2021, la présence physique à l'école redevient obligatoire pour tous les élèves.
- Les élèves présentant une condition de vulnérabilité pour la santé pourront être exemptés de la présence à l'école sur présentation d'un billet médical. Les médecins sont informés par les autorités de santé publique des conditions pouvant justifier une absence de l'école. Les élèves vivant sous le même toit qu'un proche ayant une vulnérabilité sur le plan de la santé pourront également être exemptés.
- Les élèves qui ne pourraient retourner à l'école bénéficieront de services éducatifs à distance. Un billet du médecin sera requis.

Principales mesures sanitaires mises en place

- Lavage des mains régulier : en début et en fin de journée, avant et après chaque cours, avant et après les repas, avant et après les pauses et les récréations.
- Notre brigade de concierges sera en action tout au long de la journée pour procéder à la désinfection des classes et des aires communes (toilettes, escaliers, poignées de portes...). Nous avons déjà reçu tous les produits sanitaires nécessaires à la sécurité des élèves ainsi que de nombreuses stations de désinfection des mains.
- Encadrement particulier des déplacements lors de l'utilisation des locaux spécialisés. Nettoyage de ces espaces entre chaque groupe, le cas échéant.
- Des contrôles de température des élèves seront effectués régulièrement. Nous demandons aux parents de ne pas envoyer un enfant fiévreux à l'école. Au moindre doute, l'enfant sera placé dans le local d'isolement en attendant ses parents.

Parascolaire

- Information à venir concernant les équipes sportives, les activités parascolaires, etc.

Nous tenons à vous assurer que nous sommes prêts à toute éventualité. En cas de confinement, les élèves recevront des services éducatifs à distance.

Nous vous souhaitons une belle fin de vacances estivales.

La direction

* Veuillez noter que les règles sanitaires proviennent du site Internet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c62686>
